

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc) Affiché le ID : 084-258402346-20190328-2019_CS_31-DE

Une autre vie s'invente ici

Délibération 2019 CS 31 du Comité Syndical

du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Adhésion au Club des Territoires Un Plus Bio

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mars à 17 h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 mars 2019, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 63 présents (44) ou représentés (19) pour 51 requis.

Etaient présents:

Mesdames, Danièle NEGRIN, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Anne-Cécile REUS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Mireille BOR, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Sabine GATIN, Dominique SANTONI, Sylvie FARE, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Elisabeth AMOROS.

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, André BERGER, Paul GRANIER, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Claude BADOC, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Pierre BENAS, François DUPOUX, Gérard MATHERON, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, Alain SAGE, José YEVENES, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Jean-Alexandre MOUSSET, Frédéric SACCO, Paul FABRE, Christian CHENEZ.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Mariane DOMEIZEL à Geneviève JEAN
Jacqueline COMBE à Valérie DELONNETTE

Gaëlle LETTERON à Nadine SARTO-BARANCOURT

Christiane NAJI à Gisèle MAGNE

Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON

Jacqueline BOUYAC à Nathalie CZIMER-SYLVESTRE

Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS

Messieurs

Sergio ILOVAISKY à Mickaël CAVALIER

Michel RUFFINATTI à Roland PETIET

Félix BOREL à Alain SAGE

Philippe ROUX à Jacques DECUIGNIERES

Christian AUTARD à André BERGER

Didier PERELLO à Jean-Pierre LEROUX

Francis FARGE à Claude BADOC

Christian RUFFINATTO à Alain CAHOUR

Jérôme DE LUCA à Sabine GATIN

Pascal DEPOISSON à Mireille BOR

Philippe DAUMAS à Paule DAPRES

Jean-François LOVISOLO à Dominique SANTONI

Était également présente : Isabelle CHANOURDIE, suppléante de la commune d'Ansouis

Etaient excusés: Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER.

Messieurs Rémy RAYE, Christian MOUNIER, Max RASPAIL, Julien AUBERT.

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖪 • www.parcduluberon.fr



Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touralne, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perigord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosces du Nord

Envoyé en préfecture le 04/04/2019 Reçu en préfecture le 04/04/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190328-2019_CS_31-DE

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment :
 - L'orientation C.1 « Faire du développement de l'agriculture un enjeu du développement durable pour le parc » et l'orientation D.1 « Mobiliser le public pour réussir un développement durable »
 - Les objectifs
 - C.1.2 « Rechercher une plus grande synergie entre producteurs, produits et territoire »
 - C.1.5 « Contribuer au développement de pratiques agricoles en faveur de la qualité de l'environnement et de la biodiversité »

Après en avoir délibéré, comité syndical à l'unanimité :

- VALIDE l'adhésion à Un Plus Bio
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document portant sur la mobilisation de financement participatif agissant en conformité avec la règlementation et en conformité avec la charte du Parc.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI